

MÉMOIRE PRÉSENTÉ

À

L'OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE  
DE MONTRÉAL

DANS LE CADRE

DU

PROJET D'AMÉNAGEMENT DU SITE CONTRECOEUR  
DANS L'ARRONDISSEMENT  
MERCIER-HOCHELAGA-MAISONNEUVE

PAR

YVES LEBLANC  
CITOYEN

12 JUIN 2007

## **1.1. Intérêt face au projet**

Ce mémoire est présenté à titre de citoyen habitant le quartier Mercier-Est depuis plus de 12 ans, plus spécifiquement comme voisin limitrophe au site Contrecoeur depuis 2 ans. Ce secteur m'est très familier ayant aussi été résident de Ville d'Anjou pendant plus de 25 ans. Malgré une participation très active de ma part au sein de la table de concertation locale, il paraissait évident que le point de vue citoyen devait s'exprimer au delà des positions consensuelles des acteurs socio-économiques locaux.

En tant que résident, la décision de s'installer à l'est de la paroisse St-Justin fut motivée par la relative tranquillité du quartier, une faible densité d'habitation, un faible niveau d'activité et de circulation, un secteur largement de type résidentiel et composé majoritairement de propriétaires, et la présence d'un parc et d'une école à proximité. En présentant des qualités ressemblants d'avantage à une banlieue dense qu'à un véritable quartier urbain, ce quartier immédiatement à l'ouest du site Contrecoeur offrait une alternative intéressante aux banlieues de la première couronne.

La présence industrielle à proximité du quartier comportait certaines nuisances, telles le bruit, les poussières et les vibrations lors des dynamitages. Cependant, la présence du site Contrecoeur en tant qu'élément vert et servant de zone tampon entre les résidences et les industries offrait un compromis acceptable. Ce compromis était d'autant plus acceptable depuis que la carrière Lafarge avait modifié ses techniques d'exploitation au début des années '90 à la demande des citoyens. Un équilibre entre nuisances et qualité de vie s'est installé.

Le développement du site Contrecoeur tel que proposé par la SHDM vient modifier cet équilibre. Il s'agit maintenant d'évaluer quels en seront les impacts et de déterminer s'ils sont acceptables.

## **1.2. Comportement du promoteur**

La lecture de la façon dont les travaux du projet du site Contrecoeur ont été amorcés et l'attitude de la SHDM envers les citoyens démontrent un manque important de respect envers les règles de participation démocratique et un comportement arrogant. En ayant exagéré publiquement l'étendue de la contamination sur le site Contrecoeur afin de justifier une action de déboisement rapide tout en gardant les rapports d'études confidentiels jusqu'aux consultations publiques et ce malgré les demandes pressantes du milieu, la SHDM a fait preuve d'empressement afin d'arriver à ses fins au détriment de la transparence.

*(...) par rapport aux abattages d'arbres, il est évident, il ne faut pas se cacher que ce secteur-là est un secteur qui va être à redévelopper. C'est évident qu'il va y avoir des travaux de faits pour les infrastructures, des choses du genre ; j'imagine que compte tenu du fait qu'il y avait de*

*l'équipement sur place, ils en ont profité pour s'arranger pour faire en sorte que le plan de développement se mette en oeuvre.*

– Le promoteur (document 7.3, 16 mai 2007)

De plus, le moratoire sur le déboisement annoncé le 24 avril par la SHDM « afin de pouvoir mieux expliquer la problématique de la décontamination » à la population n'était en fait que le résultat d'un avis d'infraction du MDDEP signifié au promoteur le même jour et ordonnant l'arrêt immédiat des travaux (Annexe I).

Dans ce contexte, on peut se demander quelle est la valeur de certaines études techniques présentées aux audiences publiques ou encore de la véracité des arguments de contraintes financières, toujours confidentielles, pour justifier l'implantation du projet tel que présenté.

Il serait facile de s'opposer totalement au projet ou de se mettre en marge de toute démarche ou discussion en croyant que la décision finale sur ce projet est prise d'avance. Cependant, je choisis de faire l'analyse du projet pour ce qu'il semble être en promettant de faire le suivi sur les agissements des acteurs dans le dossier auprès des élus chargés de représenter les citoyens.

L'Office doit rappeler aux décideurs, conseillers municipaux et entrepreneurs de s'abstenir d'effectuer tout travaux avant la période de consultation publique destinée justement à permettre aux citoyens de se prononcer sur un projet en gardant toutes les options ouvertes. C'est le minimum qu'on peut leur laisser en contrepartie de l'abandon du pouvoir d'exercice référendaire en vertu de l'article 89 de la Charte de la ville.

## **2. Objectifs du projet**

Selon le *Plan directeur de développement du site Contrecoeur* (document 3.22, Mai 2007), deux objectifs principaux ont guidé sa réalisation. Le premier a trait au respect des missions de la ville de Montréal et de la SHDM :

- Supporter les politiques municipales de développement de l'habitation, de logements sociaux et de développement de l'emploi
- Mettre en valeur un actif important de la Ville de Montréal
- Réhabiliter un terrain contaminé
- Compléter la trame urbaine existante en harmonie avec le milieu
- Mettre en valeur un terrain difficilement développable dans des conditions habituelles de développement en raison de la condition du site et des coûts importants nécessaires à sa viabilisation

Le deuxième objectif concerne l'élimination des contraintes qui imposent des limites au développement optimal et les conséquences sur la faisabilité du projet :

- La proximité de la carrière et les aménagements nécessaires pour assurer un milieu de vie de qualité

- L'état des sols et l'ampleur des interventions de décontamination des sols, nécessaire à un développement résidentiel

La moitié des actions à entreprendre (3/6) afin de réaliser ces objectifs sont reliées à l'état du site et sa revalorisation. Je suis en accord avec les objectifs du plan directeur tout en ayant de nombreuses réserves, certaines en opposition avec les moyens pris par le promoteur, sur les façons d'y parvenir. La majorité des problèmes jugés majeurs touchent au milieu d'insertion du projet.

## **2.1. Le concept d'aménagement**

Ce projet est acceptable et structuré si on fait abstraction du milieu dans lequel il s'insère c'est-à-dire sans tenir compte des contraintes industrielles ou de l'intégration avec le quartier existant. Le projet comporte cependant plusieurs éléments devant être bonifiés :

- Une répartition des espaces verts plus uniforme. La concentration de tout l'espace vert en un seul endroit pour un projet de cette taille n'est pas favorable ni optimal afin d'assurer une qualité de vie de tous les futurs résidents, surtout dans un contexte de densité urbaine. L'accès au parc pour les personnes âgées et les enfants d'une possible garderie ne se fait que par une section commerciale du boulevard Contrecoeur. Des îlots de verdure doivent être considérés sur tout le site.
- Une proportion d'espaces verts augmentée à 15%. La ville veut surpasser ses objectifs en matière de logements sociaux et devrait en faire autant pour ses espaces verts. L'ajout d'un terrain triangulaire appartenant à Anjou pouvant agrandir le parc, d'une superficie d'environ 20 000 m<sup>2</sup>, semble avoir été improvisé et devrait faire l'objet d'une véritable inclusion dans le projet de règlement d'aménagement du site Contrecoeur ou d'un changement d'affectation des sols dans les plus brefs délais et d'octroyer les sommes d'aménagement correspondantes. La présentation de la SHDM du 14 mai (document 3.23) laisse entendre qu'en ajoutant le terrain dans Anjou au parc, on obtient 83 000 m<sup>2</sup> de nouveau parc. Or cette superficie inclut le parc linéaire existant jusqu'aux limites de l'autoroute métropolitaine.
- Conserver une partie des arbres actuels. On veut créer des ambiances en reboisant. Cependant il faudra 20-30 ans avant que les nouveaux arbres atteignent une certaine maturité.
- S'assurer que les essences d'arbres pour le reboisement soient compatibles avec la faible profondeur du roc afin d'assurer une croissance optimale. Le chêne fastigié comporte des racines profondes.
- L'installation de la clôture dans le parc en marge de celui-ci, et non sur la crête du talus tel que spécifié dans le document d'appel d'offre (document 3.21, 13 novembre 2006, p.41) pour une clôture à mailles de chaîne de 1,8 m de hauteur incluant sailli et barbelé à l'extrémité sur la crête. Une clôture sur la crête aurait pour effet de

diminuer la dimension réelle du parc. De plus, je crois qu'une clôture en barbelé n'est pas compatible avec l'usage d'un parc.

- Définir la valeur relative de l'aménagement paysager et le type d'arbre à reboiser pour les secteurs H et H1. Ceux-ci sont manquants dans le projet de règlement (document 1.1, chapitre IV).
- Permettre le raccordement en site propre de la piste cyclable avec la rue Sherbrooke. Dans le projet présenté, cette piste est interrompue par la zone commerciale.
- L'aménagement du site de façon à permettre l'implantation d'installations communautaires et de loisirs.
- Améliorer la mixité sociale en redistribuant certains projets de coopératives d'habitation dans les îlots plus au nord.

Certaines informations du plan directeur sont d'avantages destinés à vendre le projet qu'à véritablement informer sur ce qu'il est. Par exemple, il est écrit que des percées visuelles vers les monts St-Bruno et Saint-Hilaire seront maintenues à partir du parc afin de préserver ces points de vue uniques vers les collines montérégiennes (document 3.22, Mai 2007, p.17). Or la zone commerciale avec des constructions de 3-5 étages s'interposera entre ces montérégiennes et le parc.

Finalement, il aurait été intéressant d'impliquer la communauté urbanistique du Québec en lançant un concours d'architecture.

## **2.2. Milieu d'insertion et caractéristiques du site**

La difficulté majeure du projet proposé par la SHDM est le milieu dans lequel il s'insère. D'une part, l'implantation du projet vient modifier l'équilibre actuel entre nuisances industrielles et qualité de vie, en plus d'augmenter substantiellement l'activité urbaine dans un secteur relativement paisible. D'autre part, l'implantation du projet sur ce site le rendra vulnérable à des nuisances plus importantes que celles subies par le quartier immédiatement à l'ouest. Ces nuisances risquent avoir un impact sur 2 type de populations : les résidents actuels et futurs.

### **2.2.1. Impacts sur les résidents actuels**

La densité du projet proposé est beaucoup plus importante que celle du quartier voisin et entraîne une urbanisation significative des activités du secteur (Figure 1). Bien qu'il semble *a priori* normal que la densité de l'ensemble du projet soit plus forte compte tenu de la présence d'édifices à étages multiples au sud, il n'y a que les secteurs A et A1 (15 et 22 logements/hectare, respectivement) qui aient des densités plus faibles ou similaires aux îlots voisins actuels (22-25 logements/hectare). Les secteurs B et B1 sont 40% plus

denses et le secteur C représente une augmentation de 200% (basé sur le document 3.24, 6 juin 2007).

Afin d'atteindre l'objectif qu'elle s'est fixé de compléter la trame urbaine existante en harmonie avec le milieu, la SHDM doit diminuer la densité du projet de façon significative et ainsi assurer une meilleure intégration avec le quartier existant. La densité du projet tel que présenté n'est pas acceptable et doit être réduite.

Une des conséquences de l'augmentation de la densité est la circulation. Les études ont été faites pour s'assurer de l'écoulement de la circulation associée au site Contrecoeur. Aucune étude n'a été réalisée afin d'évaluer l'impact du projet sur les rues résidentielles parallèle au site. De plus, il est difficile d'imaginer que le boulevard Yves-Prévost puisse absorber 150-250 nouveaux véhicules à l'heure de pointe sans changer les usages actuels. Les résidents de cette voie ont justement fait installer des dos d'ânes pour modérer la circulation. D'autre part, la chaussée est partagée avec une piste cyclable qu'il est difficile de faire respecter par les voitures stationnées. À terme, il faudrait prévoir le déplacement de la piste sur une rue parallèle.

Finalement, la période de construction constitue une nouvelle nuisance pour les résidents actuels. Compte tenu de la durée de cette période (8 ans), il est important de contenir l'exécution des travaux à l'intérieur d'une plage horaire stricte. Il est inacceptable de laisser au promoteur seul la décision de travailler en dehors de ces plages horaires pour rattraper un retard dans la livraison des permis ou d'autorisation réglementaire (document 3.24). Ces débordements doivent être l'exception plutôt que la règle.

### **2.1.2. Impacts sur les futurs résidents**

La qualité de vie des résidents qui s'établiront sur le site Contrecoeur sera fortement déterminée par le succès ou l'échec d'une cohabitation harmonieuse avec le secteur industriel voisin. Les nuisances et les risques ont été identifiées mais les études soumises dans le cadre de la commission paraissent nettement insuffisantes pour appuyer l'arrivée de près de 5000 nouveaux résidents. De plus, le deuxième objectif du plan directeur visait l'élimination des contraintes qui imposent des limites au développement optimal et les conséquences sur la faisabilité du projet, notamment en ce qui a trait à la proximité de la carrière. L'élimination de ces contraintes est la seule option acceptable afin de permettre le développement du projet et d'assurer la pérennité d'un milieu de vie de qualité. À ce jour, le promoteur n'a pas démontré avoir réussi à éliminer ces contraintes.

### **Vibrations de dynamitage**

Le rapport d'étude réalisée par la firme Géophysique SIGMA (document 3.6, p.92) recommandait une limitation géographique des activités de dynamitage à l'intérieur de la carrière. Cette limitation voulait assurer que les vibrations ressenties par les résidents sur le site ne dépasseront presque jamais 5 mm/seconde, soit du même ordre que

présentement pour 95% des bâtiments (document 3.1.1, p.12). Cette limite est celle que la direction de la carrière s'était engagée à respecter en 1999 pour la quiétude des résidants voisins (document 6.4, p.6). Si jamais le projet devait aller de l'avant sans limitation des activités de la carrière, les résidants pourraient être touchés par des vibrations allant jusqu'à 20 mm/seconde. Bien que cela n'emmène pas forcément de dommages cosmétiques aux bâtiments, cela emmène une entrave grave à la qualité de vie des gens avec une hausse importante du nombre de plaintes (document 3.6, p.56). Une telle promiscuité emmènerait une cohabitation résidentielle/industrielle invivable, autant pour la communauté vivant sur le site que pour la Carrière Lafarge. Enfin, il serait malhabile de signifier à Lafarge que la limite de 5 mm/s qu'elle s'était imposée n'est plus vraiment importante.

Les négociations pour cette entente se sont à peine amorcées en date du 8 juin 2007, alors que l'entente a été énoncée comme condition implicite du projet depuis mai 2006 et que l'on avait demandé aux citoyens de faire confiance à la Ville de Montréal qui s'occupait alors du dossier. Une première rencontre qui n'a servie qu'à présenter le projet (et non à parler de la limitation des activités) a eue lieu un peu avant les consultations publiques.

Il est déplorable qu'un acteur aussi incontournable que la carrière Lafarge ait été systématiquement mis de côté dans la planification du projet depuis mai 2006 malgré les pressions incessantes du milieu à ce que la compagnie soit à cette concertation. La lecture de cette stratégie porte à croire que la SHDM n'a jamais réellement considéré la limitation d'exploitation de la carrière comme un véritable enjeux dans le développement du projet.

D'autre part, l'étude elle-même comporte une marge d'erreur importante quant au tracé des isocontours servant à déterminer les limites de secousses acceptable de 5 mm/seconde. Malgré la demande de la commission, la précision du modèle n'a toujours pas été fournie à ce jour par le promoteur. À la lecture de la distribution des données sur le graphique de la vitesse particulière en fonction de la distance (document 3.6, p.61), on peut s'attendre à ce que la marge d'erreur soit très large (e.g. 100-150m) compte tenu du coefficient de corrélation ( $R^2=0.5309$ ) et de l'intervalle de confiance utilisé (65%). Pour ces raisons, il est recommandé de compléter l'étude avec des données indépendantes ou de raffiner le modèle mathématique avant l'implantation du projet.

### **Niveau de bruit**

L'étude acoustique présentée devant la commission ne présentait qu'un portrait partiel des nuisances sonores de la carrière (document 3.6). La modélisation sonore du site a été validée sur le terrain avec une seule séance de mesures dont les conditions atmosphériques étaient favorables (vents ouest/sud-ouest). De plus, les résultats n'ont pas été validés par la ville et les conclusions ne correspondent pas à la perception d'un nombre important de résidants voisins du site.

En ce sens, la perception des résidants a été vérifiée à l'aide de mesures ponctuelles de bruits (dBA) effectuées à la limite ouest du site Contrecoeur, au niveau de la future

esplanade, à l'aide d'un sonomètre Extech 407750 (Photo 1). Les relevés effectués en mai et juin 2007 montrent des variations de 15 dB selon la direction des vents (Figures 2 et 3). On peut aussi noter que écarts entre les niveaux de bruits avec et sans la carrière en activité sont les plus minces lorsque les vents sont favorables (i.e. du sud, ou 180°). C'est lorsque les vents sont du nord ou nuls que les activités de la carrière sont le plus perceptibles (+8-10 dBA).

L'étude acoustique spécifie également que les activités de la carrière sont limitées à la période 06h00 à 23h00 du lundi au vendredi, et 06h00 à 12h00 le samedi. Or, un recensement des activités pour la même période démontre que celle-ci est souvent en activité jusqu'à 01h00 du matin et peut reprendre aussitôt que 03h30 (exemple d'enregistrement continu en Figure 4).

Afin d'assurer une qualité de vie des futurs résidants, une étude **cumulative** du niveau de bruit du site, qui tienne compte de la qualité de vie sonore des résidants en fonction de tous les éléments environnants du site, et non seulement du respect des normes de bruit par la carrière, devrait être réalisée. Les mesures de mitigations répondant aux réalités soulevées par cette nouvelle étude devront être évaluée.

### **Risques industriels**

Compte tenu de la clientèle visée pour les édifices du secteur E (personnes âgées et enfants de la garderie), le promoteur doit s'engager à ne construire dans le rayon d'impact de la compagnie Interquisa que lorsque des règlements clairs d'une loi provinciale assureront la sécurité des résidants qui s'y établiraient. Aucun système de fermeture des fenêtres du complexe n'est prévu dans le projet. Cette condition est d'autant plus importante qu'Interquisa subissait le 6 juin dernier un bris sur son réservoir de 180 000 litres d'acide acétique à 80%. Tout aussi inquiétant est de savoir que de nombreux résidents n'ont jamais eu connaissance de l'alarme.

### **3. Conclusion**

En considérant les éléments suivants :

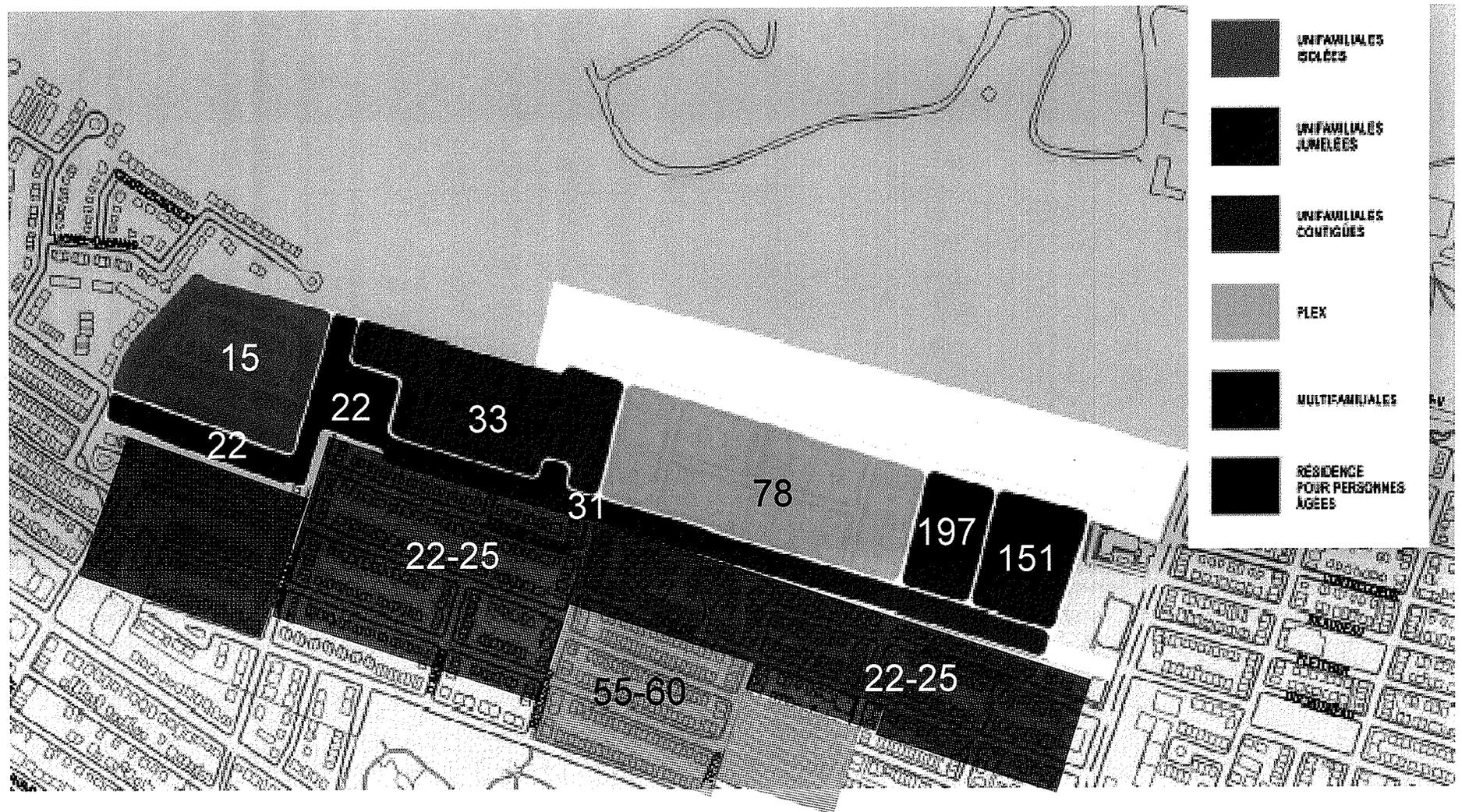
- Les impacts potentiels des activités de la carrière sur les résidents futurs
- Des données insuffisantes sur les vibrations de dynamitage et le bruit d'exploitation de la carrière afin d'assurer un milieu de vie adéquat pour les résidents futurs
- L'absence d'entente visant à éliminer les contraintes liées à l'exploitation de la carrière, contrairement à un des objectifs du plan directeur
- Une densification en rupture avec le cadre déjà bâti ne répondant pas à l'objectif d'intégration harmonieuse avec la trame urbaine existante du quartier

- L'absence de cadre législatif définissant clairement les limites de la coexistence résidentielle/industrielle
- L'empressement du promoteur à mettre en œuvre ce projet malgré une vision partielle des contraintes liées au site d'implantation

Le projet de développement du site Contrecoeur tel que présenté par la SHDM doit être revu et modifié substantiellement.

---

**Figure 1. Densité de logements, site Contrecoeur et quartier voisin (logements/hectare)**





**Figure 2.**

**Niveau de bruit sur le site Contrecoeur selon la direction des vents  
(Mesures ponctuelles mai et juin 2007)**

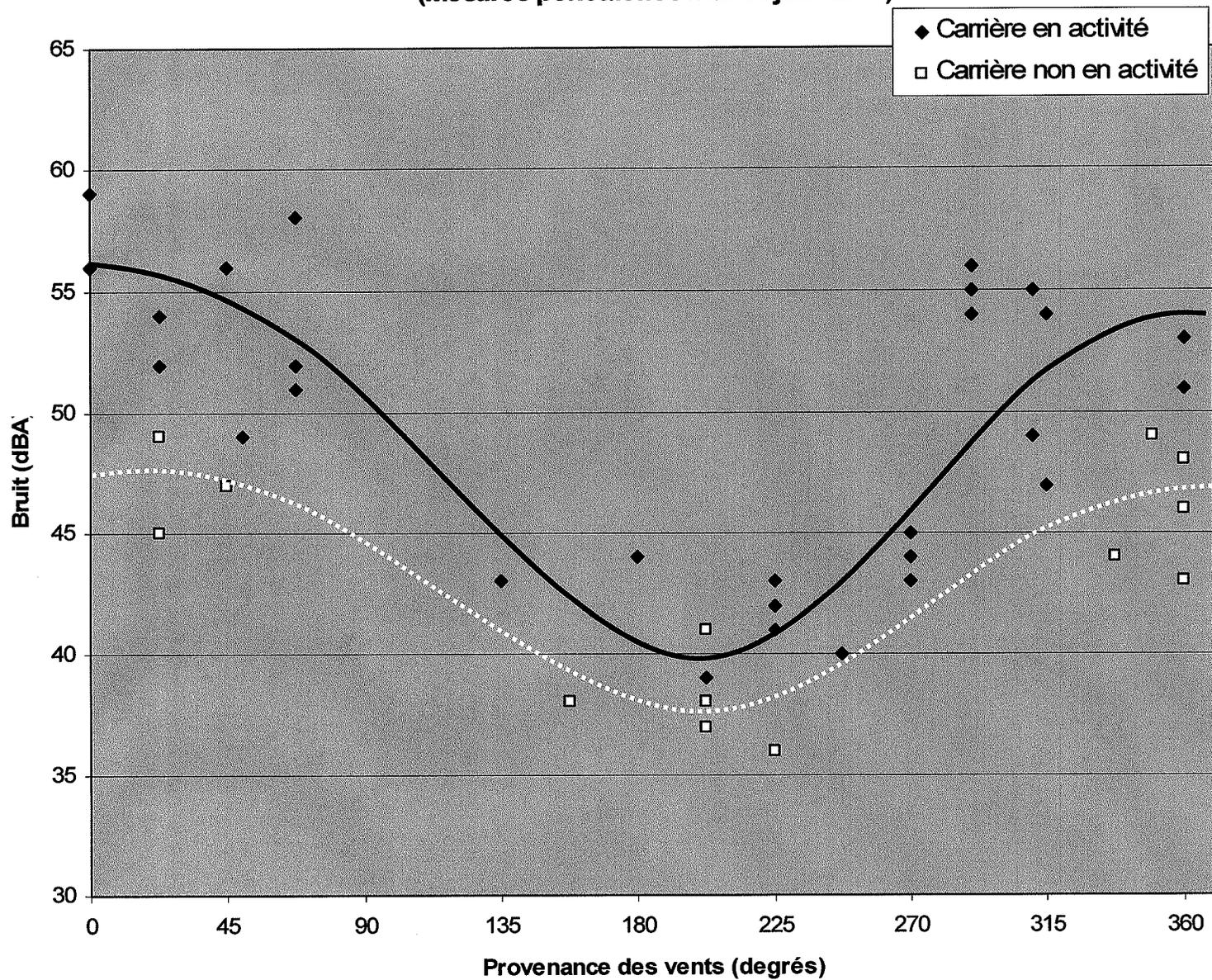
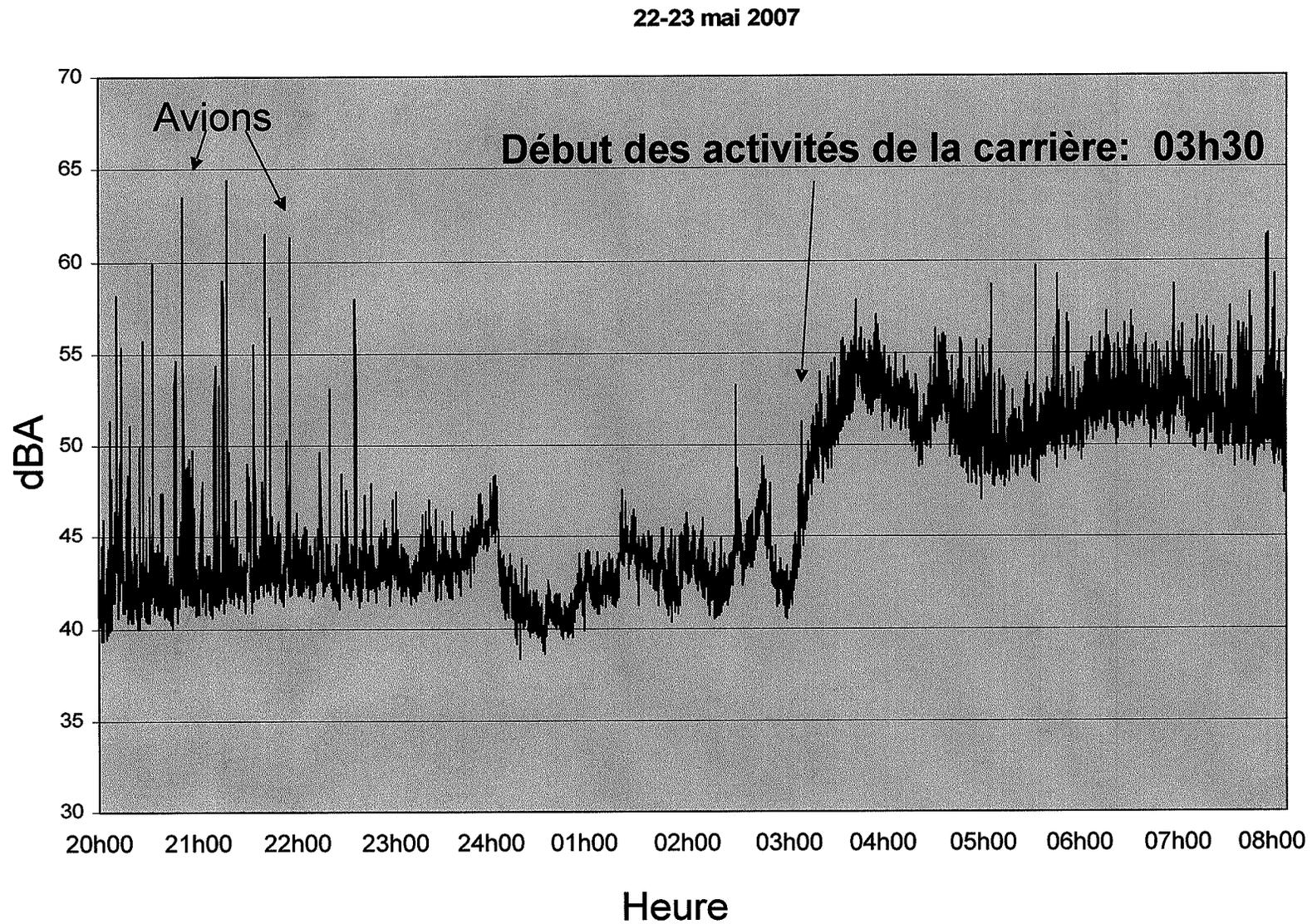


Figure 3. Positionnement du sonomètre et origine des bruits les plus élevés



**Figure 4.** Mesure de bruit en continu dans la nuit du 22 au 23 mai 2007



## Annexe I

Documents relatifs à l'avis d'infraction signifié à Catania/SHDM par le Ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs.



CERTIFIÉ

Montréal, le 24 avril 2007

---

**AVIS D'INFRACTION**

Construction Frank Catania & Associés inc.  
9975, avenue de Catania, local B  
Brossard (Québec)  
J4Z 3V6

N/Réf.: 7430-06-01-20253-00

Objet : Travaux de défrichage sur le terrain du projet de développement résidentiel du  
site Contrecoeur.

---

Mesdames,  
Messieurs,

A la suite de l'inspection effectuée le 23 avril 2007 sur le terrain cité en objet par  
monsieur Serge Dubois un fonctionnaire dûment autorisé de notre direction régionale,  
nous avons constaté l'infraction ci-après et ce, en dérogation à la loi et à la politique :

1. avoir effectuer des travaux dans des milieux humides et  
dans la bande de protection riveraine et dans le littoral d'un  
cour d'eau sans avoir préalablement obtenu un certificat  
d'autorisation.
  - Loi sur la qualité de l'environnement, (L.R.Q., c. Q-2);  
Article 22;

Bureau de Montréal

5199, rue Sherbrooke Est, bureau 3860  
Montréal (Québec) H1T 3X9  
Téléphone : (514) 873-3636  
Télécopieur : (514) 864-1990  
Internet : [www.mddep.gouv.qc.ca](http://www.mddep.gouv.qc.ca)

...2

2. travaux effectués dans la rive et le littoral d'un cours d'eau
  - Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables; (L.R.Q., c. Q-2; r.17.3)

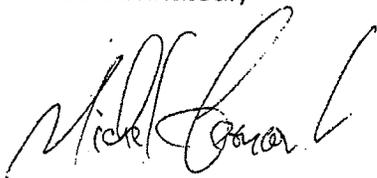
Nous vous demandons donc de **cesser immédiatement** les travaux dans les milieux humides ainsi que dans la rive et le littoral des cours d'eau et de nous présenter un plan des correctifs d'ici le **4 mai 2007**.

Pour toute information additionnelle, vous pourrez communiquer avec Serge Dubois au (514) 873-3636, poste 229.

À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction, nous aurons à prendre les mesures appropriées.

Le présent avis, ni le fait de vous y conformer, ne nous prive du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard des infractions qui ont été observées.

Coordonnateur,



Michel Léonard

Par télécopieur : (514) 864-1990  
Original par courrier

Le 8 mai 2007

**Monsieur Serge Dubois**

Centre de contrôle environnemental du Québec  
Ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs  
5199, rue Sherbrooke Est, bureau 3860  
Montréal (Québec) H1T 3X9

**Objet : Société d'habitation et de développement de Montréal  
Développement du site Contrecoeur  
Réponse à l'avis d'infraction  
Réf. MDDEP : 7430-06-01-20253-00**

---

Monsieur,

À la suite de l'avis d'infraction reçu le 24 avril 2007 pour les travaux de défrichage sur le terrain du projet de développement du site Contrecoeur, nous vous soumettons, par la présente, les actions entreprises afin de remédier à la situation.

D'abord, dès réception de l'avis, tous les travaux de défrichage ont cessé immédiatement et n'ont pas été repris depuis.

Ensuite, le 4 mai 2007, une demande d'autorisation en vertu de l'article 22 de la loi sur la qualité de l'Environnement a été déposée au Ministère à l'attention de monsieur Stéphane Tomat, coordonnateur.

Nous espérons le tout utile à votre gouverne et nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le directeur général adjoint,



Jean-François Bertrand

c.c. Madame Isabelle Thibault, chargée de projets, Groupe Séguin

Le 24 avril 2007

## Avis

### Mise à jour sur la conduite et l'échéancier des travaux sur le site Contrecoeur

Monsieur, Madame,

En février dernier, nous vous faisons parvenir un avis concernant les travaux de mise en valeur et de décontamination des terrains du site Contrecoeur. Tel qu'annoncé, une grande partie de ces travaux ont été réalisés pendant la période hivernale afin de minimiser les impacts sur le voisinage. Nous sommes conscients que, malgré nos efforts, des nuisances ont été ressenties et nous vous remercions de la patience dont vous avez fait preuve au cours des dernières semaines.

De plus, à la suite de commentaires de citoyens et de citoyennes, nous avons résolu de communiquer de façon plus régulière l'état d'avancement, la nature et le déroulement prévu des travaux sur le site.

Nous en sommes maintenant rendus à l'étape où il faut décontaminer la zone où passait l'ancien pipeline de Petro-Canada, le long des habitations des rues Jacques-Porlier et Eugène-Achard ainsi qu'aux abords des résidences de la rue Charles-Goulet. Ces sols sont fortement contaminés par des hydrocarbures et la profondeur de la contamination obligera malheureusement la coupe de tous les arbres situés sur cette zone. **Nous avons cependant décidé de retarder de quelques semaines la réalisation de ces importants travaux d'assainissement** afin de pouvoir mieux expliquer la problématique de la décontamination lors des séances d'information que tiendra bientôt l'Office de consultation publique de Montréal. Les travaux dans le secteur au sud de la rue Robitaille ne reprendront donc qu'à la suite de ces séances d'information.

D'ici là, nous poursuivrons les travaux dans le secteur au nord de la rue Robitaille. Nous prévoyons y achever le retrait des matériaux secs (principalement des dalles de béton) dans un délai d'environ deux semaines. Par la suite, de la fin mai aux vacances de la construction, on procédera à la réhabilitation de sols affectés par la présence de bitume, d'asphalte, de goudron et d'autres matériaux de cette nature. L'ensemble de ces sols sera transporté à l'extérieur du site; aucun traitement ne sera effectué sur place.

Ces travaux de réhabilitation sont nécessaires pour accueillir tout futur projet sur le site, quel qu'il soit. Ils ne présument en rien des résultats des consultations publiques qui auront lieu sur le projet de développement résidentiel proposé par la SHDM. Au cours des prochains jours, ce processus fera l'objet de publicités dans les journaux. Des séances d'information seront organisées et l'ensemble des documents présentant les détails du projet sera alors disponible sur le site Internet de l'Office de consultation publique de Montréal. Nous vous invitons à en prendre connaissance et à participer en grand nombre à ces consultations pour nous permettre de bonifier le projet.

Merci de votre compréhension.

**Niveaux de bruit mesurés en mai et juin 2007 à la limite ouest du site Contrecoeur, à la hauteur du rond-point Taill  
Tri selon la direction des vents en degrés.**

Jour	Date	Heure	Température °C	Humidité relative %	Vitesse des vents			Bruit (activité) <sup>3</sup> dBA <sup>2</sup>	Bruit (non activité) <sup>3</sup> dBA <sup>2</sup>
					Degrés	Direction <sup>1</sup>	km/h		
jeudi	10 mai	04h43	16	70	0		0	56	
mardi	15 mai	22h30	12	88	0		0	59	
vendredi	04 mai	20h45	15	19	22,5	NNE	15	54	
samedi	05 mai	19h30	11	30	22,5	NNE	32		45
samedi	05 mai	23h30	8	45	22,5	NNE	17		49
dimanche	06 mai	08H00	7	40	22,5	NNE	21		45
lundi	11 juin	17h30	29	33	22,5	NNE	22	56	
vendredi	11 mai	23h00	12	41	22,5	NNE	33	54	
samedi	12 mai	09h00	7	49	22,5	NNE	21	52	
mercredi	16 mai	23h45	3	94	22,5	NNE	35	52	
samedi	05 mai	20h30	11	33	45	NE	24		47
mardi	15 mai	18h10	12	88	45	NE	4	56	
mercredi	30 mai	21h15	16	95	50		4	49	
mardi	15 mai	20h30	12	86	67,5	ENE	5	58	
mardi	15 mai	21h00	12	84	67,5	ENE	11	52	
jeudi	17 mai	18h00	8	65	67,5	ENE	18	51	
vendredi	08 juin	21h00	27	67	135	SE	11	43	
dimanche	06 mai	15h45	14	30	157,5	SSE	5		38
jeudi	10 mai	08h00	20	55	180	S	4	44	
dimanche	06 mai	17h30	15	26	202,5	SSO	5		38
dimanche	06 mai	19h30	15	27	202,5	SSO	11		37
samedi	12 mai	15h00	12	38	202,5	SSO	21		41
samedi	12 mai	20h00	13	37	202,5	SSO	15		38
samedi	19 mai	21h00	17	55	202,5	SSO	8	39	
dimanche	06 mai	20h30	14	30	225	SO	15		36
lundi	07 mai	17h45	21	25	225	SO	30	41	
mardi	08 mai	22h00	20	32	225	SO	11	42	
mercredi	09 mai	19h00	26	40	225	SO	8	43	
lundi	07 mai	20h45	19	20	247,5	OSO	24	40	
mercredi	09 mai	18h00	28	41	270	O	9	43	
mercredi	09 mai	21h00	23	48	270	O	8	44	
jeudi	10 mai	21h00	19	75	270	O	17	45	
jeudi	03 mai	23h45	5	58	290		11	55	
vendredi	04 mai	00h10	5	58	290		11	56	
mardi	29 mai	03h30	10	87	290		11	54	
jeudi	03 mai	23h30	6	55	310		11	55	
lundi	28 mai	22h00	14	73	310		17	49	
jeudi	03 mai	21H15	9	43	315	NO	5	54	
samedi	12 mai	13h00	11	37	315	NO	4	47	
dimanche	13 mai	21h00	13	26	337,5	NNO	11		44
dimanche	20 mai	18h00	10	89	350		19		49
samedi	09 juin	10h00	21	68	360	N	15	53	
vendredi	11 mai	20h00	18	29	360	N	22	51	
samedi	12 mai	21h00	13	26	360	N	26		46
samedi	12 MAI	23H45	9	34	360	N	15		48
dimanche	13 mai	10h00	9	33	360	N	4		43

<sup>1</sup> Lecture des conditions en direct sur [http://www.weatheroffice.gc.ca/city/pages/qc-147\\_metric\\_f.html](http://www.weatheroffice.gc.ca/city/pages/qc-147_metric_f.html)  
Conversion selon rose des vents 0-360°

<sup>2</sup> Instrument: Extech P/N 407750, mode de réponse rapide, bruit de fond moyen sur 30-60 sec.

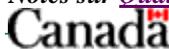
<sup>3</sup> Carrière Lafarge: activités de broyage, de concassage et de transport de la pierre par convoyeurs

<sup>4</sup> Environnement Canada inscrit des vents de 0 degrés quand ceux-ci sont calmes, et 360 degrés lorsqu'ils sont du nord.

# Rapport de données horaires pour le 22 mai, 2007

Toutes les heures sont exprimées en heure normale locale (HNL). Pour convertir l'heure locale en heure avancée de l'Est (HAE), ajoutez 1 heure s'il y a lieu.

*Notes sur [Qualité des données climatiques.](#)*



## MONTREAL/PIERRE ELLIOTT TRUDEAU INTL A QUEBEC

**Latitude:** 45° 28' N

**Longitude:** 73° 45' O

**Altitude:** 35,70 m

**Identification Climat:** 7025250

**Identification OMM:** 71627

**Identification TC:** YUL

Année Mois Jour

[Jour Précédent](#)

mai

22

2007

Allez

[Jour suivant](#)

### Rapport de données horaires pour le 22 mai, 2007

H e u r e	Temp. °C	Point de rosée °C	Hum. rel. %	Dir. du vent 10's deg	Vit. du vent km/h	Visibilité km	Pression à la station kPa	Hmdx	Refroid. éolien	Temps
00:00	8,0	0,5	59	28	4	24,1	101,94			Dégagé
01:00	8,0	0,5	59	21	7	24,1	102,00			Dégagé
02:00	7,0	0,3	62		0	24,1	102,06			Dégagé
03:00	7,7	0,6	61	22	6	24,1	102,10			Dégagé
04:00	6,7	1,7	70	25	4	24,1	102,16			Généralement dégagé
05:00	6,5	2,4	75		0	48,3	102,22			Généralement dégagé
06:00	8,1	3,7	74		0	48,3	102,30			Dégagé
07:00	10,8	3,9	62		0	48,3	102,34			Dégagé
08:00	12,2	1,6	48	17	4	48,3	102,38			Généralement dégagé
09:00	14,0	4,1	51	34	4	48,3	102,40			Dégagé
10:00	15,4	0,3	36		0	48,3	102,39			Dégagé
11:00	17,1	1,0	34	19	7	48,3	102,38			Généralement dégagé
12:00	18,0	2,2	35		0	48,3	102,34			Généralement dégagé
13:00	18,0	1,0	32	22	19	48,3	102,30			Généralement nuageux
14:00	18,6	-0,4	28	21	15	48,3	102,26			Nuageux
15:00	18,7	-1,0	26	17	11	48,3	102,24			Nuageux
16:00	19,2	-0,3	27	19	7	48,3	102,24			Nuageux
17:00	18,6	-0,8	27	14	15	48,3	102,23			Généralement nuageux
18:00	17,8	-0,6	29	14	13	48,3	102,23			Généralement nuageux
19:00	17,2	-0,7	30	17	6	48,3	102,25			Généralement nuageux
20:00	16,0	-0,9	31		0	48,3	102,26			Généralement nuageux
21:00	13,5	2,7	48	15	6	25,0	102,29			Généralement nuageux
22:00	14,0	1,9	44		0	25,0	102,31			Généralement dégagé
23:00	10,9	3,8	62		0	25,0	102,33			Généralement dégagé

### Légende

M = Données manquantes

E = Valeur estimée

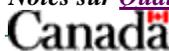
ND = non disponible



# Rapport de données horaires pour le 23 mai, 2007

Toutes les heures sont exprimées en heure normale locale (HNL). Pour convertir l'heure locale en heure avancée de l'Est (HAE), ajoutez 1 heure s'il y a lieu.

*Notes sur [Qualité des données climatiques.](#)*



## MONTREAL/PIERRE ELLIOTT TRUDEAU INTL A QUEBEC

**Latitude:** 45° 28' N

**Longitude:** 73° 45' O

**Altitude:** 35,70 m

**Identification Climat:** 7025250

**Identification OMM:** 71627

**Identification TC:** YUL

AnnéeMoisJour

[Jour Précédent](#)

mai 23 2007

[Jour suivant](#)

### Rapport de données horaires pour le 23 mai, 2007

H e u r e	Temp. °C	Point de rosée °C	Hum. rel. %	Dir. du vent 10's deg	Vit. du vent km/h	Visibilité km	Pression à la station kPa	Hmdx	Refroid. éolien	Temps
00:00	12,8	2,7	50	14	4	25,0	102,33			Généralement nuageux
01:00	13,4	2,9	49		0	25,0	102,33			Généralement nuageux
02:00	14,5	1,2	40	7	7	25,0	102,31			Nuageux
03:00	13,3	1,9	46	11	4	25,0	102,32			Nuageux
04:00	12,9	2,3	48	12	7	24,1	102,32			Nuageux
05:00	13,1	3,5	52	7	9	48,3	102,39			Nuageux
06:00	13,8	3,5	50	6	9	48,3	102,42			Nuageux
07:00	14,9	4,9	51	5	9	48,3	102,47			Généralement nuageux
08:00	16,3	4,3	45	3	6	48,3	102,49			Généralement nuageux
09:00	17,8	5,4	44	4	7	24,1	102,48			Généralement dégagé
10:00	19,2	5,9	42	8	9	48,3	102,47			Généralement dégagé
11:00	19,9	6,1	41	14	7	48,3	102,41			Généralement dégagé
12:00	21,1	5,1	35	13	9	48,3	102,38			Généralement dégagé
13:00	22,6	3,6	29	20	11	48,3	102,32			Dégagé
14:00	23,3	6,1	33	28	6	48,3	102,25			Généralement dégagé
15:00	24,2	8,2	36	23	6	48,3	102,19			Généralement dégagé
16:00	24,8	7,2	32	17	7	48,3	102,14			Généralement nuageux
17:00	24,7	7,8	34	19	6	48,3	102,10			Généralement nuageux
18:00	24,5	8,6	36	19	4	48,3	102,05			Généralement nuageux
19:00	22,9	8,5	40	17	7	48,3	102,07			Généralement nuageux
20:00	20,5	9,5	49	17	9	24,1	102,07			Généralement dégagé
21:00	19,3	9,3	52	18	7	25,0	102,05			Généralement nuageux
22:00	17,8	9,2	57	19	7	25,0	102,03			Généralement dégagé
23:00	18,2	9,2	56		0	25,0	102,03			Dégagé

AnnéeMoisJour

mai 23 2007



An aerial photograph showing a residential neighborhood on the left with rows of houses and streets. A large green field occupies the center, with a road curving through it. To the right, there are some industrial or commercial buildings and more greenery. The text is overlaid in the center of the image.

**Projet de Développement  
du site  
Contrecoeur**

**Yves Leblanc**

**13 juin 2007**

## Début précoce des travaux, 4 mois avant les consultations

11 février 2007

Tracé du boulevard Contrecoeur  
(direction sud, à la hauteur de la rue Rousseau)



4+00 ( F.Catania) Boul. Contrecoeur

Secteurs déboisés

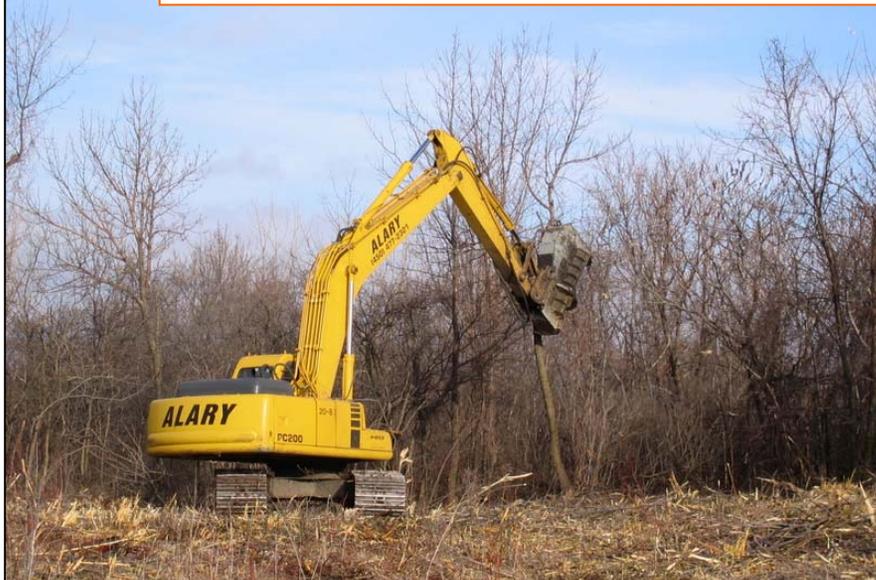


Déboisé janvier 2007

Parc

Déboisé avril 2007

2<sup>ème</sup> série de travaux de déboisement: 17-24 avril 2007 – Secteur sud



CLSC

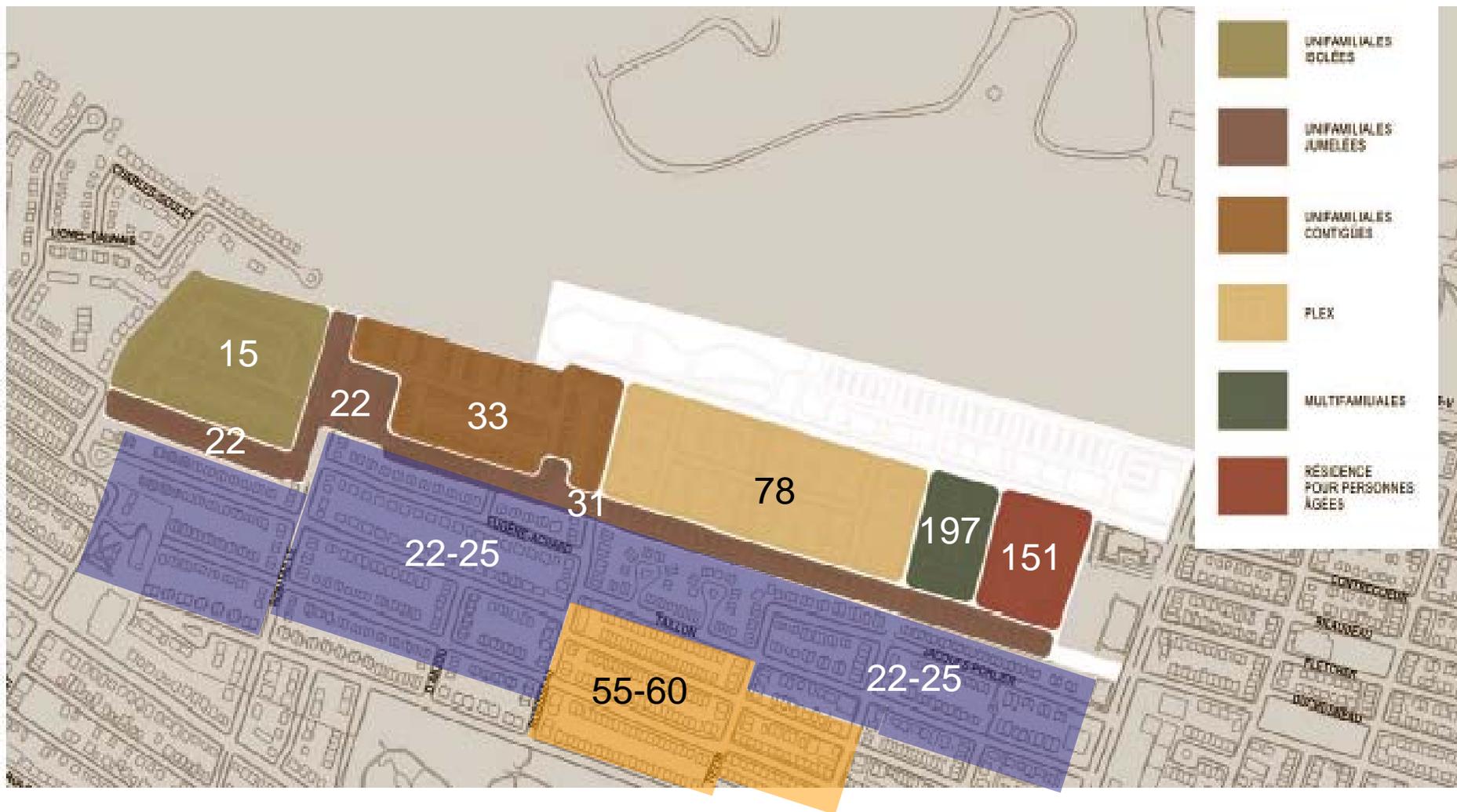
# Aménagement naturel d'un boisé et d'une piste cyclable à Anjou (Parc Jean-Desprez)



Boisé naturel à être abattu à la reprise des travaux de la SHDM.



**Figure 1.** Densité de logements, site Contrecoeur et quartier voisin (logements/hectare)



Exemple de densité de logements à éviter pour une intégration harmonieusement avec la trame urbaine existante (secteurs C et D?)  
(21<sup>e</sup> avenue)



Typologie et hauteur de la trame urbaine existante  
Mercier-est, à la limite du site Contrecoeur  
Densité moyenne 22-25 logements/hectare  
(direction sud à partir du rond-point Taillon sud)



# Exemple de densité pouvant s'intégrer d'avantage au cadre bâti à l'ouest du site Contrecoeur

(Angus ouest)



...des percées visuelles vers les monts St-Bruno et Saint-Hilaire seront maintenues à partir du parc afin de préserver ces points de vue uniques vers les collines montérégiennes (*Plan directeur de développement du site Contrecoeur*, Mai 2007, p.17).

Or la zone commerciale avec des constructions de 3-5 étages s'interposera entre ces montérégiennes et le parc.



**Zone commerciale**

Insertion du site Contrecoeur dans son milieu



# Bruit d'activités de la carrière sur le site Contrecoeur



Photo: SHDM

# Zones d'activités de la carrière (2007)

Dynamitage

Convoyeur

Concassage, triage

Carte

Satellite

Mixte

Poussières liées aux activités de concassage et de triage de la pierre –  
Absence d'arrosage au sol ou des piles de pierre.

(mai 2007)



# Émissions nocturnes de gaz des raffineries Shell Canada

(07 juin 2007, 21h45)



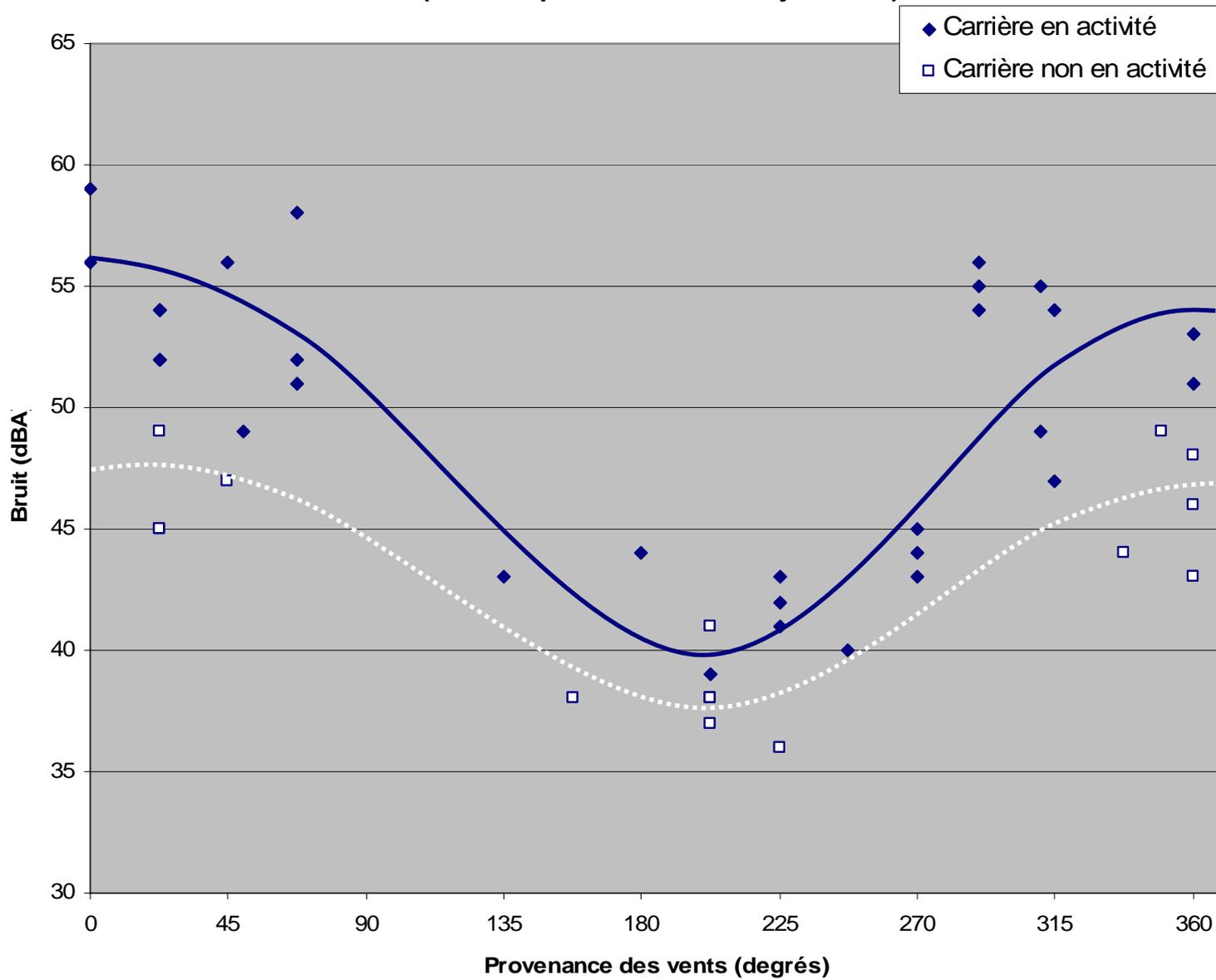
Installation pour la mesure de bruit –  
Limite ouest du site Contrecoeur, à la hauteur du rond-point Taillon sud



Ligne d'arbres correspond à la  
position du futur boulevard Contrecoeur  
À l'est du site

**Figure 2.**

**Niveau de bruit sur le site Contrecoeur selon la direction des vents  
(Mesures ponctuelles mai et juin 2007)**



**Figure 3.** Positionnement du sonomètre et origine des bruits les plus élevés

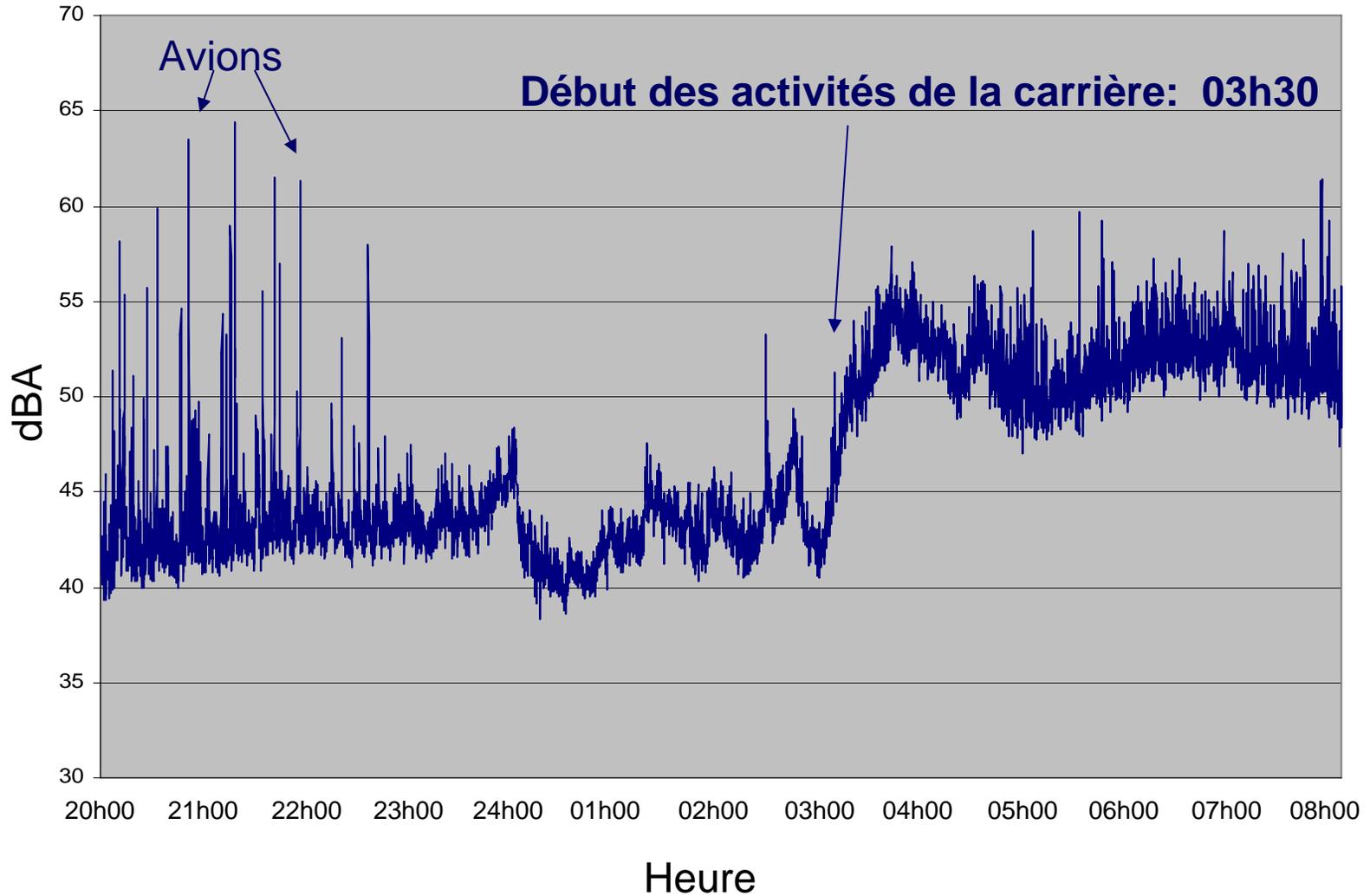


Convoyeur sur rouleaux s'étendant  
sur plus de 1,5 km  
Contribution significative au bruit d'exploitation



**Figure 4.** Mesure de bruit en continu dans la nuit du 22 au 23 mai 2007

22-23 mai 2007



Activités de la carrière la nuit  
(26 mai 2007, 00h15)

Convoyeur

Concassage

Empilade

Camionnage



Activités de la carrière la nuit – chargement des roches dynamités au cours de la semaine sur la tête du convoyeur.

(26 mai 2007, 00h40)



Torchère de Shell Canada en activité



Depuis des années, l'accès à la carrière est mal protégé. De nombreuses ouvertures permettent d'y accéder.



# Clôture désuète



Bande de 30 – 50 m à l'intérieur des limites de la carrière, adjacent au parc du site Contrecoeur.



Une fois passé la clôture du périmètre de la carrière,  
la falaise se trouve à 30 - 50 mètres



En ballade sur la pile de neiges usées, à l'intérieur de la carrière.  
(Samedi 21 avril 2007, 15h38; carrière en activité)



Carrière = dépotoir?



**Merci!**

